

Procès- verbal de la séance du conseil municipal du 26/10/2017

Présents : C. BATS maire, D. AUTRAN, C LEFEBVRE, D.FROMILHAGUE, M. ALINS, G.MILLON-FREMILLON, C.AUZIAS, G. NICHOLLS

Secrétaire de séance : D. AUTRAN

Ouverture de la séance du conseil : 20H45

Le compte rendu du conseil municipal du 27/09/2017 est approuvé par 7 voix pour et une abstention (conseiller absent le 27/09).

M. le Maire débute le conseil par la lecture de la lettre du 1^{er} ministre adressée aux maires dont plusieurs points concernent la commune :

- La fin des contrats aidés : Nous n'avons pas pu nous engager auprès de la CCPLM à faire entretenir notre station d'épuration par notre employé municipal car en emploi aidé. M. le Maire rencontrera prochainement la responsable de cap emploi.
- La DGF ne baissera pas l'an prochain.
- Le gouvernement compensera à l'Euro près la baisse de la Taxe d'habitation.

1^{ère} délibération :

Modification du périmètre du syndicat mixte du Fresquel avec l'intégration des communes de Baraigne(Aude), Saint Félix Lauragais(haute Garonne) et Escoussens (Tarn)

Accord à l'unanimité

2^{ème} délibération :

Proposition de transférer la compétence GEMAPI au syndicat mixte du Fresquel.

Proposition de transférer le SMAR au syndicat mixte du Fresquel.

Accord à l'unanimité.

3^{ème} délibération :

M. le Maire présente l'évolution du projet d'extension du réseau des eaux usées le long du chemin du Cammas Vieux : La subvention est obtenue mais celle-ci ne concernera pas les deux derniers terrains (pas de permis, pas de constructions). Le conseil municipal exprime sa volonté de réaliser cette opération.

Un nouveau devis sera demandé à l'entreprise Véolia en charge de ce devis pour compléter les opérations obligatoires après travaux.

4^{ème} délibération :

M. le Maire présente un projet de réalisation d'un atelier municipal dans la cour de l'ancienne école à la place des garages ; ainsi que la construction d'un garage pour le camion de la mairie. Cela permettra de libérer l'actuel local pour en faire un lieu d'accueil (attente du bus scolaire, point de livres à disposition,...) ; ainsi que de crépir les murs extérieurs de la cour de l'école visibles de la place de la mairie.

Le montant des travaux serait de 18 112,35€ HT M. le Maire propose de demander une subvention au département pour au moins 30% du montant HT des travaux soit : 5433,78€ HT. Il resterait à la charge de la commune sur ses fonds propres :12 678,77€ HT.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Questions diverses :

- 1) Les délégués de la municipalité font le compte rendu sur le fonctionnement du Syndicat Sud Oriental des Eaux de la Montagne Noire.
- 2) M. le Maire fait le compte rendu du conseil communautaire :
 - La compétence Eau et Assainissement sera bien transférée des communes vers la CCPLM au 1^{er} janvier 2018
 - Un ingénieur chargé de l'eau et de l'assainissement a été recruté ainsi qu'un adjoint administratif pour ce secteur à mi-temps.
 - Un point sur les rythmes scolaires a été fait et une consultation des parents sera organisée à l'école afin que les conseils d'école puissent se déterminer en toute connaissance de cause des différentes données
 - La CCPLM a renouvelée le contrat enfance/jeunesse avec la CAF
 - La CCPLM a recruté un technicien voirie afin de remplacer M. Garic qui part à la retraite.
 - Les chantiers d'insertion pour 2018 bénéficieront d'un financement de 145 000€.
 - Les chemins de randonnées communautaires seront pris en charge pour un total de 34 382€ de travaux pour lesquels une subvention de 20629,71€ a été demandée. Une partie des chemins de la commune sont concernés.
 - Le programme de voirie de la CCPLM pour 2018 est prévu pour un montant de 580 000€ pour lesquels une subvention de 30% est demandée au conseil départemental. Pour notre commune trois chantiers ont été retenus :
 - Installation d'une buse pour les eaux de ruissellement sur le chemin de Mazerolles à l'entrée de la propriété « Las Goutos ».
 - Réfection du chemin et des fossés de l'embranchement de Coume Belle à la ferme rénovée
 - Réalisation de 30m de voirie (eaux pluviales, purges et ouvrages) à Fontalès.
 - Vente d'une parcelle de la zone d'activités de Bram à une entreprise de pompes funèbres (20€ le m²)
 - Le PETR climat-énergie prenant en compte les trames vertes (document présenté en conseil municipal pour notre commune) a été adopté.
 - Kit satellite pour accès à internet : Le principe de la gratuité pour une résidence principale est acté. Le SYADEN tiendra un comité en novembre pour le choix de l'opérateur, l'information sera ensuite répercutée sur les particuliers. La région et l'état verseront 240€ soit 50% du coût, la CCPLM 25% et la commune de Ferran comme déjà décidé en conseil municipal les 25% restant (la somme sera versée à la CCPLM qui l'utilisera). A noter qu'un nouveau satellite est prévu pour 2020.
- 3) Cimetière : Celui-ci a été nettoyé et mis en état pour le 1^{er} novembre. L'actuel règlement du cimetière de Ferran date de 1899. Une nouvelle organisation des emplacements et un nouveau règlement permettrait une meilleure gestion du lieu. Cela est à l'étude au sein du bureau municipal. La proposition de M le Maire de se réunir le samedi 4/11 pour un moment de recueillement ne reçoit pas un écho favorable.
- 4) Frais de fonctionnement de l'école de Mazerolles :

La dernière réunion des maires a eu lieu le 21/07 et a réuni 3 représentants de la mairie de Mazerolles, 4 maires de communes rattachées et 1 maire de commune non rattachée ; Me la directrice n'était pas présente. M le Maire en fait le compte rendu avec en particulier l'information de M le Maire de Mazerolles qui a pris la décision d'accepter un plan numérique pour l'école d'un montant de 8 000 € (4 000€ de l'état, 4 000€ de la commune ce qui représenterait 65 € par élèves). La réunion de rentrée prévue en septembre n'a pas encore eu lieu mais par contre la commune a reçu le titre de paiement de l'année 2016/2017 pour un montant de 924.60€X9= 8 318.34€

Lors de la discussion, il est constaté qu'aucun budget prévisionnel n'est présenté et que les paiements sont toujours présentés à termes échus. La proposition de convention n'a pas été signée par la mairie de Mazerolles. La séparation des budgets école et cantine n'est pas réalisée. Aucune de nos demandes n'a été prise en compte. En conséquence M. le Maire informe le conseil que conformément à la convention en vigueur, il versera 60% de la somme demandée soit 4 991€ et demandera une rencontre avec M. le Préfet de l'Aude ou son représentant afin de régler ce litige.

5) Place du Castel

M. le Maire donne les dernières informations sur l'avancement du dossier

- L'architecte a donné son accord sur la nouvelle position de la place PMR.
 - L'entreprise Labatut s'est mise d'accord avec l'entreprise Rescanières et travaillera en sous-traitance.
 - Un nouveau devis devra être fourni intégrant les dernières modifications.
 - Le problème de la parcelle A50 n'est pas réglé avec le notaire. Un changement d'officine est envisagé.
 - L'éclairage futur de la place n'est pas réglé. Après consultation des entreprises, un projet sera présenté.
- 6) Tourisme : Mmes Auzias et Fromilhague ont représenté la mairie aux assises du tourisme. Surtout axées sur l'accueil et les commerçants, elles ne présentaient que peu d'intérêt pour la commune.
- 7) A compter du 06/11, la délivrance des papiers d'identité : CNI, permis de conduire, carte grise,...se fera uniquement en préfecture, sous-préfecture et maisons de service public ou alors sur le site internet des services publics.
- 8) Un film sur le territoire réalisé avec l'aide du COVALDEM, suivi d'un débat sera projeté le 9/11 à 18h15 à Carcassonne.
- 9) Un incident de chasse a eu lieu le mercredi 18/10 avec un tir en direction d'une habitation et à portée de celle-ci. L'ACCA de Ferran par un courrier de M. le Maire a été avertie. Il leur est demandé de faire un rappel du règlement auprès de ses adhérents.

Le conseil municipal est terminé à 23h30

Le prochain conseil se tiendra le 7/12 à 20h30